



Préavis crèche

Par Fanny35000

Bonjour,

J' ai besoin d'aide pour ma soeur.

Elle a mis sa fille en crèche en janvier, une crèche privée et là elle a une place pour avril en public.

Elle a eu un contrat avec la crèche qu'elle n'a encore signé et la crèche lui demande 3 mois de préavis!! Et dans le contrat c'est marqué 2!! Elle n'a trouvé aucun texte juridique sur lequel s'appuyer.. la crèche n'aurait elle pas du réclamer ce contrat signé avant de prendre ma nièce en charge ?? Ce contrat est t il valable du coup ?? Y a T il un préavis alors??

Merci

Par vivi2501

sur internet, un post à lire intitulé" comment résilier un contrat de garde d'enfant dans une crèche ? "